Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
072-247200686-20261005-D_05_10_2026_01-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/10/2026
Publication : 09/10/2026

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
PERCHEMERAUDE

RAPPORT D'ACTIVITES 2025



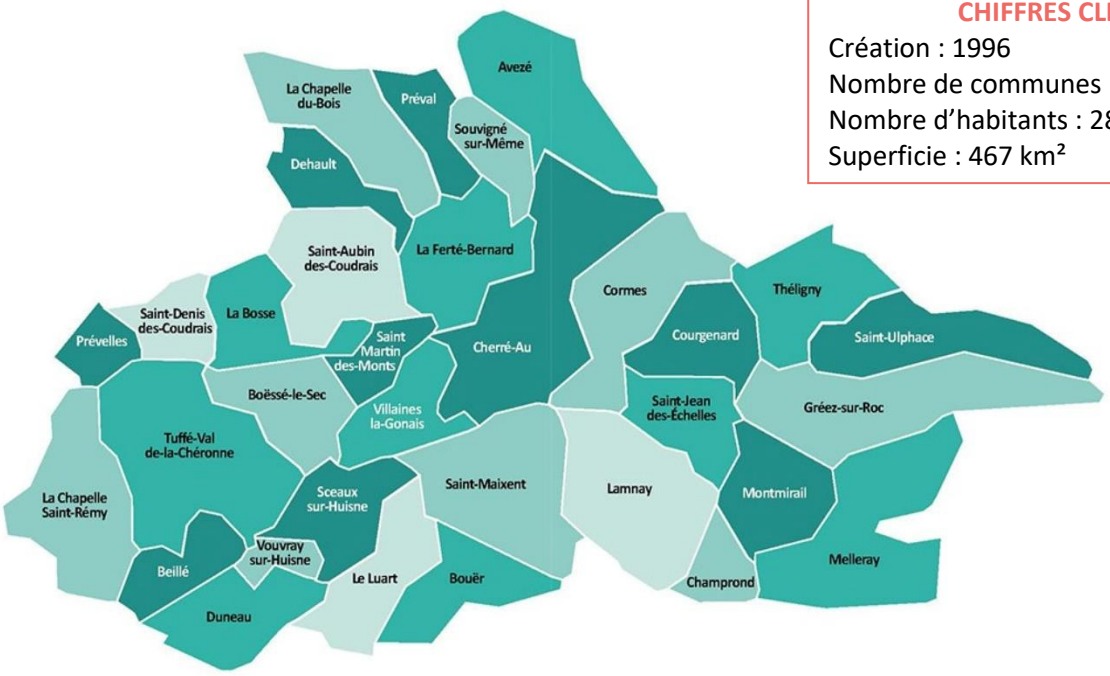
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PERCHE ÉMERAUDE
25, rue Jean Courtois -72400 LA FERTÉ-BERNARD
Tél. 02 43 60 72 71
contact@perche-emeraude.com
www.perche-emeraude.com

SOMMAIRE

A. ORGANISATION 3
1. Le territoire 3
2. Les compétences 3
3. La gouvernance et les instances 4
B. LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2025 5
C. INTERVENTIONS 2025 7
1. Aménagement du territoire 7
2. Développement économique 8
3. Agriculture 10
4. Habitat 10
5. Mobilités 11
6. Action sociale 11
7. Sports et loisirs 13
8. Tourisme et culture 13
9. Secours et incendie 15
10. Eau, assainissement, GEMAPI 15
11. Energie, déchets, environnement 16
12. Fonds de concours 17
13. Contractualisation 17
D. MOYENS HUMAINS, TECHNIQUES ET FINANCIERS 18
1. Les ressources humaines 18
2. La mutualisation et l'offre de services 19
3. Les locaux et moyens techniques 20
4. Les finances et la fiscalité 20
ANNEXE 1 : Elus communautaires 21
ANNEXE 2 : Organigramme des services 22

A. ORGANISATION

1. Le territoire



CHIFFRES CLES :
Création : 1996
Nombre de communes : 33
Nombre d'habitants : 28 999 (INSEE)
Superficie : 467 km²

2. Les compétences

- Les compétences obligatoires :

- Aménagement de l'espace (schéma de cohérence territorial, Plan local d'urbanisme intercommunal…)
- Actions de développement économique (zones d'activité, immobilier économique, politique locale du commerce d'intérêt communautaire, promotion du tourisme et office du tourisme)
- Aires d'accueil des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets ménagers (SYVALORM)
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)

- Les compétences optionnelles et facultatives :

- Politique du logement et du cadre de vie : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique (PTRE), Habitat Temporaire chez l'Habitant (HTH)…
- Equipements culturels et sportifs, équipements d'enseignement élémentaires d'intérêt communautaire : centre culturel de La Laverie, résidence d'artistes de Prévelles, salles de sport de Tuffé-Val-de-la-Chéronne et du Luart, centre aquatique
- Action sociale d'intérêt communautaire :
 - Création et gestion d'un Relais Petite Enfance (RPE),
 - Coordination de la Convention Territoriale Globale (CTG) conclue avec la CAF,
 - Autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant :
 - Recenser, en termes de services, les besoins des familles comprenant des enfants de moins de 3 ans, et les modes d'accueil disponibles sur le territoire,
 - Informer et accompagner les familles des enfants de moins de 3 ans ainsi que les futurs parents
 - Planifier, au regard du recensement des besoins, le développement des modes d'accueil,
 - Soutenir la qualité des modes d'accueil
 - Coordination du PEDT (Projet Educatif de Territorial)
- Voirie communautaire (zones d'activité)

- Fourrière animale
- Protection et mise en valeur de l'environnement : Commissions locales de l'eau, SAGE…
- Financement des opérations du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)
- Mobilité : organisation de la mobilité, transport des scolaires vers les équipements intercommunaux
- Aménagement, entretien et balisage des sentiers de randonnée inscrits dans le guide des randonnées du Perche Sarthois
- Service public d'assainissement non collectif (SPANC)
- Promotion d'évènements culturels et sportifs d'intérêt communautaire : Festival de la Chéronne, course cycliste de l'Huisne Sarthoise, Biennale de la céramique, Automne culturel
- Numérique et réseaux : infrastructures et réseaux de communications électroniques, financement du déploiement de la fibre optique, gestion de deux espaces numériques (La Ferté-Bernard et Tuffé-Val-de-la-Chéronne)
- Insertion sociale et professionnelle : soutien à la Mission Locale Sarthe Nord

Lors de la séance du 6 octobre 2025, le Conseil communautaire a approuvé la modification de l'intérêt communautaire, en ajoutant à la rubrique « Action sociale », la compétence Activité physique adaptée.

3. La gouvernance et les instances



- Les membres du Bureau :

- M. Didier REVEAU, *Président*
- M. Thierry RENVOIZE, *1er Vice-président en charge de l'Aménagement du territoire*
- Mme Patricia EDET, *2ème Vice-présidente en charge de la Solidarité, Jeunesse et Sports*
- M. Dominique EDON, *3ème Vice-président en charge de l'Equipement, logement et mobilités*
- M. Jean DUMUR, *4ème Vice-président en charge de l'Agriculture et Ruralité*
- M. Michel ODEAU, *5ème Vice-président en charge de l'Environnement*
- Mme Michèle LEGESNE, *6ème Vice-présidente en charge du Tourisme, Culture et Communication*
- M. Alain CRUCHET, *7ème Vice-président en charge de la Mutualisation*
- M. Éric PAPILLON, *8ème Vice-président en charge des Travaux*
- M. Jannick NIEL, *9ème Vice-président en charge des Finances*
- M. Raymond BELLENCONTRE : *Membre Délégué à la Culture*
- M. Éric DESCOMBES : *Membre Délégué à l'Environnement*
- M. Willy PAUVERT : *Membre Délégué à la Promotion*
- M. Didier TORCHE : *Membre Délégué à l'Economie*
- M. Régis BOURNEUF : *Membre Délégué à la Ruralité*

- Adhésions et participations à d'autres structures intercommunales :

- Le Syndicat mixte du Pays du Perche Sarthois,
- La Mission locale Sarthe Nord,
- Le Syndicat mixte intercommunal de valorisation des ordures Ménagères (SYVALORM),
- Le Syndicat mixte d'aménagement numérique de la Sarthe,
- Le Syndicat mixte des gens du voyage,
- L'Etablissement public territorial du Bassin (EPTB) de la Sarthe,
- Le Syndicat mixte du bassin versant de l'Huisne Sarthe,
- Le Syndicat mixte des bassins du Loir et de la Braye.

B. LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2025

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
PERCHEMERAUDE

Changement de nom
La Communauté de Communes du Pays de l'Huisne sarthoise devient la Communauté de communes du Perche Emeraude

Ouverture du centre aquatique Vénizi'O
Avril 2026





Parcours Job – 2ème édition
Mardi 21 janvier 2025 au Centre culturel Athéna
Plus de 2 000 visiteurs

Escapades Culturelles en Perche Emeraude
2ème édition de cet évènement culturel,
le 11 mai à Courgenard et le 17 mai à La Chapelle du Bois





Journée des tout-petits – 2ème édition
Samedi 15 novembre 2025 au Centre Culturel Athéna
Plus de 1 000 visiteurs

Accessibilité de la gare de La Ferté Bernard
Réalisation des travaux en 2025



C. INTERVENTIONS 2025

1. Aménagement du territoire

- Evolutions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

Deux procédures d'évolution du PLUi, lancées par la Communauté de Communes en 2021, ont été finalisées en 2025 :

- Modification de droit commun : approuvée le 8 septembre 2025 ;
- Déclaration de projet PAPREC : approuvée en toute fin d'année.

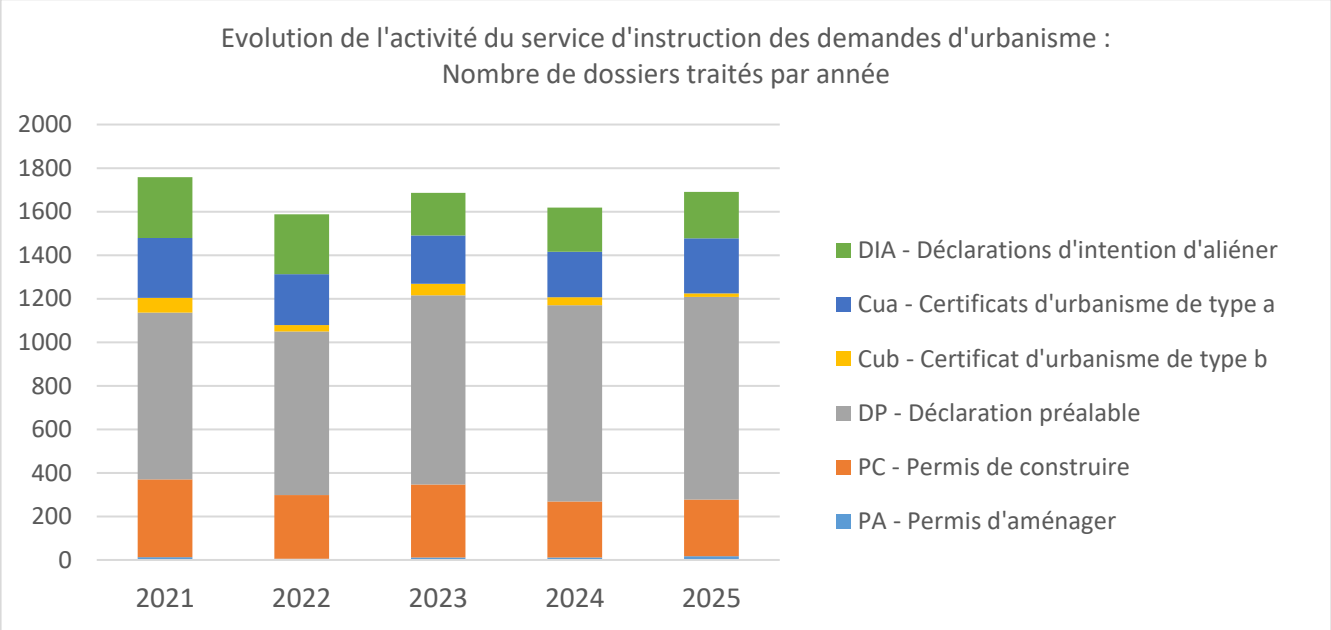
Pour la déclaration de projet CVE méthanisation industrielle à Sceaux-sur-Huisne, le cabinet Ouest Am a également été retenu. Les premières analyses environnementales ont été effectuées.

- Règlement local de publicité intercommunale (RLPI)

Le document a été approuvé lors du conseil communautaire du 30 juin 2025.

- Instruction des demandes d'urbanisme

Le service assure l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme pour les 50 communes des Communautés de communes du Perche Emeraude et des Vallées de la Braye et de l'Anille.



En 2025, 1 690 dossiers ont été instruits, faisant de cette année la deuxième plus importante activité enregistrée depuis la création du service en 2015.

Afin de répondre au mieux aux besoins du territoire, une attention particulière est portée aux dossiers présentant des enjeux économiques, agricoles ou d'intérêt communal. Les délais d'instruction demeurent toutefois fortement dépendants des consultations réglementaires auprès des services et organismes compétents (Architecte des Bâtiments de France, commissions départementales, gestionnaires de réseaux, etc.).

- Foncier : partenariat avec la SAFER

Une convention cadre a été conclue en 2022 avec la SAFER pour une durée de 5 ans, afin d'assurer la surveillance et la maitrise foncière à l'échelle intercommunale. Elle permet d'accéder à différentes prestations : veille et observation foncières, études de marché foncier, médiations, négociations…

2. Développement économique

- Inventaire des zones d'activités

La Communauté de Communes du Perche Émeraude assure la gestion de 19 zones d'activités économiques réparties sur l'ensemble du territoire, dont certaines ont été transférées au 1er janvier 2017.
Conformément à la loi Climat et Résilience du 22 août 2021, un inventaire de ces zones a été réalisé et validé par le Conseil communautaire du 6 octobre 2025. Actualisé tous les 6 ans, ce travail vise à mieux connaître le foncier économique disponible, accompagner la requalification des zones existantes et anticiper les besoins futurs des entreprises.
L'inventaire a porté sur les parcelles à vocation économique inscrites au PLUi. Il recense les propriétaires et occupants, les surfaces foncières ainsi que les taux de vacance. Une consultation des entreprises et propriétaires concernés a été menée du 28 août au 30 septembre 2025.
Au total, plus de 200 propriétaires et occupants ont été recensés, pour 167 entreprises implantées dans les zones d'activités du territoire. Les 19 zones représentent plus de 280 hectares de foncier économique et plus de 9 kilomètres de voiries.
Les disponibilités foncières immédiatement commercialisables demeurent très limitées, avec seulement 0,67 % de surfaces disponibles, situées sur les zones d'activités de La Chapelle-du-Bois et de Lamnay.

Les 19 zones d'activité gérées par la Communauté de Communes :

LA CHAPELLE-DU-BOIS	ZA de la Cibole ZA rue du Puits
CHERRE-AU	ZA du Coutier ZA Le Pressoir ZA Valmer
CORMES	ZA Les Mésanges
LA FERTE-BERNARD	ZA des Ajeux ZA du Gaillon ZA de l'Eguillon ZA de la Monge ZA de l'Arche ZA route de Mamers ZA Espace du Lac
LAMNAY	ZA Route de Courgenard (ZA Les Chardonnerets)
SCEAUX-SUR-HUISNE	ZA Val Activ
TUFFE-VAL-DE-LA-CHERONNE	ZA La Taille ZA La Fonderie ZA Champ de La Croix

- Accompagnement de projets dans les zones d'activités

Zone d'activité du Coutier, à Cherré-Au
La Communauté de communes a poursuivi l'accompagnement des projets d'implantation des sociétés GLP et Barjane. Ces opérations restent toutefois suspendues à l'issue des procédures contentieuses en cours.

Zone d'activité de la Monge à La Ferté-Bernard
Le projet de centrale photovoltaïque porté par la société JP Énergie Environnement (JPEE) se poursuit. Après la signature d'une promesse de bail emphytéotique en 2024, les études techniques, environnementales et les premières démarches administratives ont été engagées.

Zone d'activité des Ajeux, à La Ferté Bernard

La société Gauthier Traiteur a transféré son activité au sein de l'ancien bâtiment de la société RECMI afin d'accompagner son développement et d'améliorer sa visibilité commerciale. Cette installation confirme l'attractivité de la zone des Ajeux et son rôle majeur dans le tissu économique local.

- Projet de bâtiment « blanc » à vocation économique

Afin de renforcer l'offre immobilière à destination des entreprises, la Communauté de communes a poursuivi son projet de construction d'un bâtiment « blanc » dans la zone d'activités des Ajeux à La Ferté-Bernard.
D'une surface utile de 362 m², comprenant bureaux et atelier, ce futur équipement sera implanté sur un terrain communautaire de 1 653 m² et disposera d'espaces extérieurs dédiés au stationnement et aux livraisons. Représentant un investissement de plus de 700 000 €, subventionné à hauteur de 25 % par l'État, le projet a connu en 2025 sa phase de conception et de préparation du marché de travaux.

- Accompagnement et animation du tissu économique local

Initiative Sarthe

L'intercommunalité poursuit son partenariat avec Initiative Sarthe, acteur important de l'accompagnement à la création, à la reprise et au développement d'entreprises.
Sur les années 2024 et 2025, l'association a accompagné 17 entreprises du territoire, mobilisé 314 000 € de prêts d'honneur, générant 3,1 M€ de financements bancaires, et contribué à la création ou au maintien de 78 emplois.
La convention partenariale avec la Région Pays de la Loire a été renouvelée pour trois ans en 2025.

Parcours job

Portée dans le cadre du programme Territoire d'Industrie, la deuxième édition de Parcours Job s'est tenue le 21 janvier 2025 à la salle Athéna, à La Ferté Bernard.
Organisée en partenariat avec la Communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille et le lycée Robert Garnier, cette manifestation dédiée à l'orientation, aux métiers et à la formation a réuni plus de 2 000 collégiens et lycéens, près de 100 organismes de formation et plus de 20 entreprises.

Rencontres économiques en Perche Emeraude

La Communauté de communes a relancé les Rencontres économiques en Perche Émeraude afin de favoriser les échanges entre les acteurs économiques du territoire.
La deuxième édition, organisée le 6 novembre 2025 à la salle Athéna, avait pour thème l'intelligence artificielle et ses applications concrètes en entreprise. Elle a réuni près de 100 dirigeants, élus et partenaires économiques, confirmant l'intérêt de ce rendez-vous pour le développement des réseaux professionnels locaux.

- Interventions et travaux sur les zones d'activité

Tout au long de l'année 2025, la Communauté de communes a assuré l'entretien et l'amélioration de ses zones d'activités :

- entretien des espaces verts ;
- maintenance de l'éclairage public et des équipements d'assainissement ;
- sécurisation des sites par l'abattage d'arbres dangereux et divers travaux d'entretien ;
- remplacement d'équipements techniques (candélabres, armoire de relevage) ;
- travaux de viabilisation et de bornage en vue de projets d'implantation d'entreprises ;
- installation d'une barrière pivotante sur la zone de la Monge.

Des interventions ont également été réalisées sur les voiries des zones de la Fonderie (Tuffé Val de la Chéronne), du Coutier (Cherré-Au) et des Ajeux (La Ferté Bernard) afin de garantir la sécurité et la qualité des accès.
Par ailleurs, un important programme de modernisation de l'éclairage public a été engagé avec le passage en LED sur plusieurs zones d'activités : les Ajeux (La Ferté Bernard), le Coutier (Cherré-Au), la rue des Bains (Le Luart), Val'Activ (Sceaux-sur-Huisne) et le Champ de la Croix (Tuffé Val de la Chéronne), contribuant à une réduction importante des consommations énergétiques.

3. Agriculture

- Territoire Pilote transmission

Dans le cadre d'une opération pilote menée de 2022 à 2024 avec la Région des Pays de la Loire et la Chambre d'agriculture, la Communauté de communes s'est engagée en faveur de la transmission agricole. Cette démarche a notamment permis l'organisation d'un forum (65 participants), l'accompagnement de 10 cédants et 7 porteurs de projet, la réalisation de trois vidéos de valorisation du métier, la mise en place d'échanges parcellaires sur 28 exploitations, ainsi qu'un séminaire consacré à l'élevage ruminant réunissant 84 participants.
Afin de poursuivre cette dynamique, une nouvelle convention de partenariat a été conclue avec la Chambre d'agriculture pour la période 2025-2027, conformément aux orientations définies par la commission Agriculture et ruralités.
L'année 2025 a principalement été consacrée à la préparation d'un forum dédié à la transmission agricole, programmé en janvier 2026. Cet événement réunira les partenaires du territoire ainsi que les cédants et repreneurs préalablement identifiés et accompagnés par la Chambre d'agriculture.

4. Habitat

- Guichet habitat

La Communauté de communes accompagne les propriétaires occupants et bailleurs dans leurs projets d'amélioration de l'habitat grâce au Guichet Habitat. Ce dispositif, animé par le cabinet INAHRI, permet un conseil gratuit et personnalisé pour mobiliser les aides à la rénovation, notamment celles de l'ANAH, via la convention conclue avec le Département.
Afin de soutenir ces démarches, la collectivité consacre chaque année un budget de 200 000 € aux aides aux travaux des particuliers et 30 000 € à l'animation du dispositif.
En 2025, le Guichet Habitat a permis l'accompagnement de :

- 24 dossiers de rénovation énergétique ;
- 24 dossiers d'adaptation des logements à la perte d'autonomie ;
- 2 dossiers concernant les bailleurs (dispositif Loc'Avantages et amélioration de la décence des logements).

- Mise en sécurité des immeubles

La Communauté de communes accompagne les communes dans le traitement des situations d'habitat indigne ou présentant des risques pour la sécurité des occupants et du voisinage. Elle apporte un appui technique et administratif, y compris aux communes ayant conservé cette compétence.
Afin de faciliter la conduite de ces opérations, le Conseil communautaire a approuvé la création d'un fonds de concours permettant de partager le reste à charge entre la commune concernée et l'intercommunalité, après déduction des subventions et des participations éventuelles des propriétaires.

- Habitat Temporaire chez l'Habitant (HTH)

Depuis 2023, la Communauté de communes est partenaire de l'association Le Flore Habitat Jeunes pour déployer le dispositif d'Hébergement Temporaire chez l'Habitant (HTH). Celui-ci facilite l'accès au logement des jeunes de 15 à 30 ans en emploi, apprentissage, stage ou mobilité professionnelle, en les mettant en relation avec des habitants disposant d'une chambre meublée.
En 2025, le dispositif confirme sa montée en puissance avec :

- 22 demandes de logement (21 en 2024) ;
- 14 binômes hébergeur/jeune constitués (8 en 2024) ;
- 19 hébergeurs potentiels, dont 14 actifs ;
- 443 nuitées réalisées (273 en 2024) ;
- une couverture de 12 communes du territoire : Avezé, Cherré-Au, Cormes, Courgenard, Déhault, Gréez-sur-Roc, La Chapelle-Saint-Rémy, La Ferté-Bernard, Saint Aubin des Coudrais, Sceaux sur Huisne, Souvigné-sur-Même et Tuffé Val de la Chéronne.

- Aires d'accueil des gens du voyage

Depuis 2019, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage relèvent du Syndicat Mixte des Gens du Voyage, auquel la Communauté de communes a délégué cette compétence pour les aires situées à La Ferté-Bernard et à Beillé.

5. Mobilités

- Accessibilité des gares

Dans le cadre du programme de mise en accessibilité de la gare de La Ferté-Bernard, les études préalables et de conception ont été menées entre 2021 et 2023 par la SNCF. La Communauté de communes participe au financement de l'opération à hauteur de 25 %, aux côtés de l'État et de la Région.
Après la consultation des entreprises et les travaux préparatoires réalisés en 2024, le chantier, d'un montant total de 4,09 M€ HT, a été achevé en 2025. La participation de la Communauté de communes s'élève à 1,023 M€.

- Transports de scolaires vers les équipements communautaires

La Communauté de communes finance les déplacements des élèves des écoles maternelles et élémentaires vers 5 équipements sportifs et culturels du territoire : les salles de sport du Luart et de Tuffé-Val-de-la-Chéronne, le Centre culturel de La Laverie, la résidence d'artistes de Prévelles et le Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP).
Pour l'année scolaire 2024-2025 :

- 176 transports ont été réalisés ;
- 4 733 élèves ont été transportés ;

Le coût total du dispositif s'est élevé à 27 753 € TTC.
La majorité des déplacements a concerné le Centre culturel de La Laverie (88 trajets) et la salle de sport de Tuffé-Val-de-la-Chéronne (61 trajets), et, dans une moindre mesure, la salle de sport du Luart (25) et le CIAP (2).

- Transports récurrents non scolaires

La Communauté de communes assure, en partenariat avec la commune de Cherré-Au, un service de transport périscolaire le mercredi entre l'établissement scolaire et la Maison de l'enfance pour l'accueil périscolaire.
En 2025, ce service a permis la réalisation de 36 transports au bénéfice de 332 enfants.

- Aires de covoiturage

Afin de favoriser les mobilités partagées, la Communauté de communes travaille à un projet d'aire de covoiturage en partenariat avec Vinci Autoroutes/Cofiroute, à proximité des sorties autoroutières de Beillé-La Chapelle St Rémy et de Cherré-Au.

6. Action sociale

- France Services

Afin de faciliter l'accès des habitants aux services publics (impôts, retraite, famille, santé, etc.), la Communauté de communes assure depuis 2022 la gestion d'un France Services labellisé.
En complément de l'offre déjà présente à La Ferté-Bernard, le France services dispose de 4 sites d'accueil répartis géographiquement sur la Communauté de Communes (Montmirail, Tuffé-Val-de-la-Chéronne, La Chapelle-du-Bois et Le Luart), plaçant ainsi toutes les communes à moins de 12 minutes en voiture d'une antenne France services.
En 2025, les antennes France Services ont accueilli 1 877 usagers, contre 1 798 en 2024, et réalisé 3 693 démarches administratives, soit une progression de 17 % par rapport à l'année précédente. L'activité représente en moyenne 18 à 19 démarches par jour d'ouverture (contre 15 à 16 en 2024 et 11 à 12 en 2023), confirmant l'utilité de ce service de proximité.
Une réunion d'information sur la retraite a également été organisée à La Chapelle-du-Bois en partenariat avec la CARSAT.

- Convention Territoriale Globale sur l'enfance-jeunesse (CTG)

La Convention Territoriale Globale (CTG), signée avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Sarthe pour la période 2023-2027, constitue le cadre de référence des politiques locales en faveur de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse, de la parentalité, de l'accès aux droits, du handicap et de l'inclusion numérique.
La Communauté de communes coordonne la mise en œuvre de ce partenariat aux côtés des 31 communes et 2 SIVOS signataires, afin de renforcer la cohérence des services proposés aux familles.
En 2025, la CAF a mobilisé 1,16 M€ de subventions de fonctionnement et 378 455 € de subventions d'investissement au bénéfice des structures conventionnées du territoire.

- Relais Petite Enfance (RPE)

Le Relais Petite Enfance accompagne les familles dans leurs recherches de modes d'accueil et soutient les professionnels de la petite enfance dans l'exercice de leur activité.
Présent sur l'ensemble du territoire grâce à ses deux antennes sur La Ferté Bernard et Tuffé Val de la Chéronne, et à ses ateliers itinérants sur 6 communes (Avezé, Cherré-Au, La Chapelle-du-Bois, Lamnay, Saint-Maixent et Sceaux-sur-Huisne), le RPE s'appuie sur un réseau de partenaires locaux pour proposer des actions favorisant l'éveil du jeune enfant et l'accompagnement à la parentalité.
Parmi les temps forts de l'année figurent la Semaine nationale de la petite enfance, qui a réuni en mars plus de 70 participants autour d'ateliers et de conférences, ainsi que la 2e Journée des tout-petits, organisée en novembre, en partenariat avec le Réseau Petite Enfance Pep's, qui a accueilli plus de 1 000 visiteurs, soit le double de la fréquentation enregistrée en 2024.
Le service de prêt gratuit de matériel de puériculture à destination des assistants maternels a également été poursuivi. En 2025, neuf assistantes maternelles ont emprunté du matériel.
Quelques chiffres clés en 2025 :

- 258 familles ont bénéficié des services du relais ;
- 79 assistantes maternelles ont fréquenté le RPE sur 164 en activité ;
- 233 ateliers organisés ;
- 244 enfants, 61 assistantes maternelles et 26 parents participants aux ateliers collectifs.

- Autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant

Depuis le 1er janvier 2025, la Communauté de communes exerce la compétence d'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant, transférée par les communes dans le cadre de la mise en œuvre du service public de la petite enfance.
A ce titre, elle assure le recensement des besoins des familles, l'information et l'accompagnement des familles et des futurs parents, la planification du développement de l'offre d'accueil ainsi que le soutien à la qualité des modes d'accueil sur le territoire.
Son rôle porte avant tout la stratégie territoriale, la coordination et l'accompagnement des familles, il n'englobe pas la gestion courante des établissements d'accueil qui reste du ressort des communes.

- Coordination du Projet Educatif de Territoire (PEDT)

Afin de renforcer la continuité éducative entre le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire, la Communauté de communes assure depuis 2025 la coordination des Projets Éducatifs de Territoire (PEDT).
Deux conventions couvrant les bassins Tufféen et Fertois-Montmiraillais ont ainsi été conclues pour la période 2025-2028 entre les communes, la Communauté de communes, l'Etat (Préfecture et Education Nationale) et la CAF. Elles traduisent l'engagement partagé des partenaires en faveur d'un projet éducatif cohérent à l'échelle du territoire.

- Conseiller numérique

Dans le cadre du partenariat avec le Conseil départemental de la Sarthe, un conseiller numérique intervient au sein des communes du territoire afin d'accompagner les habitants dans leurs usages du numérique.
Par des accompagnements individuels et des ateliers collectifs, ce dispositif contribue au développement de l'autonomie numérique et à l'accès aux services en ligne pour tous les publics.

7. Sports et loisirs

- Centre aquatique

L'année 2025 a marqué l'aboutissement de l'un des projets majeurs portés par la Communauté de communes : la réalisation du nouveau centre aquatique communautaire.
Conçu pour répondre aux besoins des habitants, des scolaires et des associations sportives, cet équipement propose une offre diversifiée associant apprentissage de la natation, pratique sportive, activités ludiques et espaces dédiés au bien-être. Il contribue également à renforcer l'attractivité du territoire et à offrir un équipement moderne adapté à l'ensemble des publics.
Après un démarrage des travaux à l'automne 2022, le chantier a été achevé début 2025. L'opération représente un investissement global de 17 M€ HT (prix révisés), dont plus de 4 M€ de subventions mobilisées auprès de l'Etat, de la Région Pays de la Loire et du Département de la Sarthe.
La gestion du centre aquatique a été confiée à la société Récréa dans le cadre d'une délégation de service public. Après une phase de recrutement des équipes et de préparation à l'exploitation, l'équipement a été inauguré le 31 mars 2025. Deux journées portes ouvertes organisées les 5 et 6 avril ont permis à plusieurs centaines d'habitants de découvrir les installations avant l'ouverture officielle au public le 9 avril 2025.
Le projet a été mené en étroite concertation avec les établissements scolaires et les clubs sportifs du territoire afin de garantir une organisation répondant au mieux aux besoins locaux. Ainsi, 26 écoles du premier degré et 4 établissements du second degré bénéficient de créneaux dédiés à l'apprentissage de la natation tout au long de l'année scolaire.
Par ailleurs, 5 associations sportives locales (natation, triathlon, plongée, kayak et gymnastique volontaire) disposent de créneaux réguliers leur permettant de développer leurs activités. En période scolaire, 110 lignes d'eau par semaine sont réservées aux associations, témoignant de l'importance accordée à la pratique sportive et à l'apprentissage de la natation sur le territoire.
L'ouverture de cet équipement marque une étape importante pour la Communauté de communes, qui dispose désormais d'un outil moderne répondant aux enjeux de santé, de sport, de loisirs et d'éducation pour les années à venir.

- Salles de sports communautaires (Tuffé-Val-de-la-Chéronne et Le Luart)

Les salles de sports communautaires de Tuffé-Val-de-la-Chéronne et du Luart contribuent à soutenir la pratique sportive locale.
Au cours de l'année scolaire 2024-2025, 23 associations et 10 établissements scolaires ont utilisé ces équipements. Afin d'améliorer les conditions d'accueil et de pratique, plusieurs investissements ont été réalisés, notamment la création de nouveaux tracés de badminton et l'acquisition de matériel sportif complémentaire pour la salle de Tuffé-Val-de-la-Chéronne, incluant des équipements destinés à l'escalade et au basket-ball (treuil antichute).

8. Tourisme et culture

- Feuille de route touristique

Le partenariat entre la Communauté de communes et l'Office de tourisme s'est poursuivi en 2025 dans le cadre de la convention triennale et de la feuille de route touristique adoptées pour la période 2023-2025.
Afin d'assurer la continuité des actions engagées et de préparer la définition de nouvelles orientations stratégiques, cette convention a été prolongée d'une année par avenant. Les objectifs et actions inscrits dans la feuille de route demeurent inchangés.

- Centre culturel de La Laverie

Le Centre culturel de La Laverie constitue un équipement incontournable de diffusion artistique, de pratiques culturelles et d'accompagnement aux usages numériques sur le territoire.
L'action de médiation culturelle, renforcée depuis 2022, poursuit son développement auprès des établissements scolaires et du grand public. En 2025, l'ensemble des écoles élémentaires du territoire a bénéficié d'actions de médiation, permettant à 2 976 élèves de découvrir les expositions et les pratiques artistiques proposées.

La pratique artistique est en progression en 2025, avec 229 participants aux ateliers et stages de peinture et de poterie, notamment grâce au développement des ateliers de tournage céramique. Par ailleurs, 300 ateliers numériques ont été proposés tout au long de l'année.
La programmation artistique a permis d'accueillir 4 expositions consacrées à Kar Le Gou (artiste plasticienne), Chris et Nico (photographie), Fabien Yvon (peinture), ainsi qu'à la collection intercommunale. Dans le cadre de sa politique de soutien à la création contemporaine, la Communauté de communes a enrichi sa collection par l'acquisition de plusieurs œuvres présentées lors de ces expositions : 2 tableaux de Kar LE GOU, 3 photographies de Chris et Nico et un dessin au porte mine de Fabien YVON.

- Résidence de potier de Prévelles

Gérée par le Centre culturel de La Laverie depuis la dissolution de l'association « La céramique à Prévelles/Tuffé », la résidence de potiers de Prévelles contribue au développement des métiers artistiques et à la promotion de la céramique sur le territoire.
À la suite du départ de Lou François-Eugène fin 2024, deux nouveaux céramistes, Simon Barraud de Lagerie et Jules Leroy, ont intégré la résidence en 2025.

- Festival de la Chéronne

La Communauté de communes poursuit son engagement en faveur du développement culturel et de l'accès à la culture pour tous à travers son soutien à 3 événements structurants du territoire.

Festival de la Chéronne :
Organisé depuis 2011 sous l'impulsion du chanteur lyrique Raphaël Sikorski, le Festival de la Chéronne associe formation musicale de haut niveau et valorisation du patrimoine local. L'édition 2025, organisée du 17 au 27 juillet, a proposé 12 concerts sur plusieurs sites du territoire, notamment à Avezé, Saint-Denis-des-Coudrais et La Ferté-Bernard. Le festival accueille également des masterclasses destinées à des chanteurs français et européens engagés dans un parcours professionnel. La Communauté de communes a renouvelé son soutien à cet événement à hauteur de 22 000 €.

Escapades culturelles en Perche Emeraude :
Par ailleurs, la Communauté de communes, par le biais de La Laverie, a poursuivi le déploiement des Escapades culturelles en Perche Emeraude, dont la deuxième édition s'est tenue en 2025 à Courgenard et à La Chapelle-du-Bois. Cette programmation itinérante vise à favoriser l'accès à la culture dans l'ensemble des communes du territoire en proposant des rendez-vous artistiques de proximité. Elle participe également à la valorisation du patrimoine communal et au renforcement du lien social autour d'événements ouverts à tous les publics.

Festival de la Chanson francophone – Festichansons :
En 2025, la Communauté de communes a également apporté, pour la première fois, son soutien au festival de la chanson francophone Festichansons, organisé par le Centre Musical International de Roussigny à Saint-Ulphace. Cette cinquième édition, organisée du 6 au 8 juin, a mis à l'honneur la chanson francophone à travers la programmation d'artistes confirmés et émergents, ainsi que des animations destinées à différents publics, notamment dans les écoles et les EHPAD.
Au-delà de sa dimension artistique, Festichansons contribue à l'animation du milieu rural, à la valorisation du patrimoine local et au renforcement du lien social par la culture. Afin d'accompagner son développement et de conforter son rayonnement à l'échelle du territoire, la Communauté de communes a attribué une subvention de 3 000 € à cette manifestation.

- Aménagement du site de La Laverie

La Communauté de communes a engagé fin 2025 un important programme de réaménagement du site de La Laverie afin de moderniser et agrandir les locaux.
Les travaux, qui s'échelonneront jusqu'en fin 2026, permettront notamment :
- la création d'un espace Micro-Folie, offrant un accès numérique à plus de 3 200 œuvres de grands musées,
- l'amélioration significative de la performance énergétique des bâtiments,
- l'aménagement d'une réserve dédiée à la conservation de la collection intercommunale ;

- la rénovation des espaces d'exposition.

Le projet prévoit également l'installation du Relais Petite Enfance et des ateliers numériques dans le bâtiment acquis en 2023, afin de libérer les espaces nécessaires au développement des activités culturelles dans le bâtiment principal.
Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 720 800 € HT, avec un financement prévisionnel de près de 70 % par des partenaires institutionnels (État, Région, Département et CAF).
Dans un second temps, un programme d'aménagement paysager des espaces extérieurs permettra de renforcer la qualité d'accueil du site, de végétaliser les abords et de créer de nouveaux espaces de convivialité.

9. Secours et incendie

- Service départemental d'incendie et de secours (SDIS)

Dans le cadre de ses compétences, la Communauté de communes contribue financièrement au fonctionnement du Service Départemental d'Incendie et de Secours (571 948 € en 2025).

10. Eau, assainissement, GEMAPI

- Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Suite à l'élargissement de son périmètre au 1er janvier 2017, deux contrats coexistaient sur la Communauté de Communes, le premier avec la SAUR au profit des 24 communes « historiques », le second avec VEOLIA pour l'exécution de ce service public sur le territoire des neuf communes récemment arrivées.
Une harmonisation a été effectuée en 2022, avec la conclusion d'un marché de prestation unique avec la SAUR.

Bilan 2025 du service :

	2024	2025
Nombre de communes	33	33
Nombre d'installations	3 771	3 771
Contrôles de bon fonctionnement	79	216
Contrôles de conception de travaux neufs ou réhabilités	29	44
Contrôles de réalisation de travaux neufs ou réhabilités	27	37
Contrôles dans le cadre de cessions immobilières	90	118
Contre-visites	0	0
Premier contrôle de l'existant	0	0

- Gestion des Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations (GEMAPI)

La compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations (GEMAPI) englobe les quatre missions suivantes :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau,
- La défense contre les inondations et contre la mer,
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Elle constitue une compétence obligatoire pour les Communautés de Communes depuis 2018.

Afin de gérer cette compétence à l'échelle des 2 bassins versants présents sur la Communauté de Communes du Perche Emeraude (l'Huisne et la Braye), trois syndicats ont été créés :

- L'Etablissement public territorial du Bassin (EPTB) de la Sarthe (ex- Syndicat du Bassin de la Sarthe ou SBS) : il pilote 3 SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) et anime les commissions locales

de l'Eau ainsi que la mise en place d'un PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations). La Communauté de Communes est incluse dans 2 SAGE (SAGE du bassin de l'Huisne et SAGE du bassin de la Sarthe Amont).

- Le Syndicat du Bassin Versant de l'Huisne Sarthe : créé en 2020 suite à la fusion de plusieurs syndicats, il gère la compétence GEMAPI sur le bassin versant de l'Huisne dans le département de la Sarthe.
- Le Syndicat Mixte des Bassins du Loir et de la Braye : la réflexion lancée en 2021 pour structurer la compétence GEMAPI sur le bassin de la Braye et du Loir a abouti fin 2022 avec la création de ce syndicat.

En 2024, plusieurs communes ont été touchées par des inondations liées à des épisodes pluvieux intenses. Pour réduire la vulnérabilité des habitations, bâtiments publics et petites entreprises face à ces aléas, il a été décidé de proposer aux propriétaires un dispositif de diagnostics de vulnérabilité, afin de définir les travaux de prévention nécessaires.
Les Communauté de communes du Perche Emeraude et du Gesnois Bilurien se sont associées en 2025, en groupement de commandes afin d'organiser cette démarche commune. Un assistant à maitrise d'ouvrage a été sélectionné fin 2025 : OSGAPI. Des diagnostics individuels, à l'échelle des habitations, vont être proposés en 2026, aux habitants touchés par des inondations.

Préparation du transfert des compétences Eau et Assainissement

Dans la perspective du transfert des compétences « Eau et assainissement » initialement prévu au 1er janvier 2026, la Communauté de Communes a confié fin 2023 une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage au cabinet GETUDES, avec un cofinancement de l'Agence de l'eau (50 %). L'accompagnement porte sur les aspects techniques, juridiques, organisationnels et financiers, et vise à proposer plusieurs scénarios pour éclairer les choix des élus.
En 2024, 4 comités de pilotage ont permis d'avancer sur l'état des lieux (organisation, technique, ressources humaines, juridique), l'analyse financière, le programme d'investissement et les premières réflexions sur le transfert de l'assainissement.
Suite aux annonces nationales décidant d'abandonner l'obligation de transfert au 1er janvier 2026, il a été décidé de ne pas poursuivre la procédure.

11. Energie, déchets, environnement

Les déchets ménagers

La Communauté de Communes confie la collecte des ordures ménagères, la collecte sélective et le traitement des déchets ménagers et assimilés au SYVALORM (SYndicat de VALorisation des ORdures Ménagères).

Le zonage de perception de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) est défini comme suit :

	Services proposés aux usagers	Communes	Taux 2025
ZONE 1	- 1 collecte des ordures ménagères/ semaine - 1 collecte des sacs jaunes/15 jours	La Ferté-Bernard	12,61 %
ZONE 2	En alternance : - 1 collecte des ordures ménagères/ 15 jours - 1 collecte des sacs jaunes/15 jours	32 autres communes	11,18 %

Centrales photovoltaïques

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi sur la transition énergétique, la Communauté de Communes a été sollicitée par la société Le MANS SUN pour aménager des centrales photovoltaïques en ombrière de parking et en toiture, afin de produire de l'énergie renouvelable. Cette entité est composée des sociétés SEE YOU SUN et CENOVIA (dont le capital est en grande partie détenu par Le Mans Métropole et la Caisse des dépôts) qui ont mutualisé leurs compétences en matière de développement des énergies renouvelables.
Dans le cadre de l'occupation du domaine public sollicitée, l'entreprise sera chargée de développer, financer, construire et exploiter l'installation photovoltaïque. La maintenance et l'entretien sont également compris dans l'exploitation des installations. De l'autoconsommation collective est prévue sur plusieurs sites.

Un loyer sera versé à la collectivité en contrepartie de l'occupation foncière, son montant sera en lien avec les spécificités de chacun des projets.
En 2023, une convention a été conclue avec LE MANS SUN pour la pose de panneaux en toiture sur la plateforme bois-énergie du Luart. En 2024, des appels à manifestation d'intérêt ont été lancés pour la pose de centrales photovoltaïques en ombrières sur 3 parkings situés sur des zones d'activité de La Ferté-Bernard, ainsi que sur le futur parking du centre aquatique. Les études et démarches nécessaires à l'implantation de ces ouvrages ont été menées en 2025.
La production totale d'électricité sur ces 5 sites est estimée à 2 131 MWh/an, soit l'équivalent de la consommation de près de 1 000 habitants par an (tous usages confondus).

- Méthanisation de déchets agroalimentaires

La Communauté de communes poursuit son soutien au projet porté par la société CVE de méthanisation de déchets agroalimentaires. Initialement prévu sur la ZA de la Monge à la Ferté Bernard, le projet a été relocalisé sur la zone d'activités de Sceaux-sur-Huisne.
L'année 2025 a été marquée par le lancement des études de faisabilité et des analyses environnementales nécessaires à la conception du projet.
Cette future installation permettra de valoriser localement les déchets organiques et de produire une énergie renouvelable, contribuant ainsi aux objectifs de transition énergétique du territoire.

- Participation au GIEC Pays de La Loire

Le GIEC Pays de La Loire est un Groupe Interdisciplinaire d'Experts du Climat en Pays de La Loire. Il a organisé une cinquantaine de conférences et rédigé deux rapports à l'échelle régionale parmi lesquels : https://giec-pl.org .
Les experts souhaitent approfondir certains sujets sur la période 2024-2025, en explorer de nouveaux, et sensibiliser plus largement les acteurs du territoire. Les EPCI de la Région sont invités à rejoindre ce groupe de travail, afin d'étudier des besoins complémentaires, et en particulier les questions suivantes :

- Disponibilité de la ressource en eau
- Lien entre santé et changement climatique
- Impact sur l'économie au sens large (agriculture, industrie…).

Le Conseil communautaire a validé la participation à ces travaux du GIEC.

12. Fonds de concours

La Communauté de Communes aide financièrement les projets d'investissements des 33 communes membres par l'octroi de fonds de concours, selon un règlement prédéfini.
En 2025, elle a attribué 363 203 € de fonds de concours, répartis ainsi :

- Voirie : 81 284 €
- Accessibilité : 39 090 €
- Logement social : 0 €
- Opérations diverses : 242 829 €.

13. Contractualisation

- Contrat de relance et de transition écologique (CRTE)

Conclu en 2021 avec l'Etat, la Région, le Département et la Caisse des dépôts et Consignations, le Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) constitue le cadre de référence des projets portés par la Communauté de communes et les communes du territoire pour la période 2021-2026.
Il rassemble les actions structurantes engagées en matière de développement économique, de transition écologique, d'aménagement du territoire et de services à la population.
Comme chaque année, une actualisation du programme d'actions a été réalisée en 2025, en concertation avec les communes et les partenaires institutionnels. Cette revue a permis d'identifier les nouveaux projets à intégrer au contrat, de réajuster certaines opérations et de suivre l'avancement des actions engagées à l'échelle du territoire.

- Opération de Revitalisation des Territoires (ORT)

Dans le prolongement du programme Petites Villes de Demain, la Communauté de communes, les communes de La Ferté-Bernard et de Tuffé-Val-de-la-Chéronne, ainsi que leurs partenaires, poursuivent la mise en œuvre de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT), engagée en 2023 et jusqu'en 2026.
Cette démarche vise à renforcer l'attractivité du territoire autour de trois axes d'intervention :

- L'accompagnement à la rénovation énergétique de l'habitat et à la construction de logements,
- Le développement d'infrastructures et services qui participent à la richesse du cadre de vie du territoire,
- Le développement d'infrastructures et de services qui participent à l'attractivité du territoire.

A l'occasion d'un comité de projet organisé fin 2025, un premier bilan a mis en évidence l'avancement du programme. Sur les 29 actions inscrites dans la convention, 19 sont achevées ou en cours de finalisation, soit 65% des opérations engagées.
Chiffres clés de l'ORT au 31 décembre 2025 :

- 29 actions inscrites dans la convention ;
- 7 actions achevées (24 %) ;
- 12 actions en cours de réalisation (41 %) ;
- 10 actions restant à engager ou reportées (35 %).

D. MOYENS HUMAINS, TECHNIQUES ET FINANCIERS

1. Les ressources humaines

- Les effectifs

Au 31 décembre 2025, la Communauté de Communes comptait 26 agents, parmi lesquels 20 fonctionnaires, 5 contractuels sur emplois permanents et 1 contractuel non permanents, le tout représentant 24,3 équivalents temps plein (ETP). 9 agents relèvent de la catégorie A, 6 de la catégorie B et 11 de la catégorie C. La Communauté de Communes emploie 6 hommes et 20 femmes. L'âge moyen des agents est de 47 ans et l'ancienneté moyenne dans la structure est de 7,3 années.

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Contractuels non permanents	TOTAL
En nombre	20	5	1	26
En ETP	18,3	5	1	24,3
Catégorie A	5	4	0	9
Catégorie B	5	1	0	6
Catégorie C	10	0	1	11

La durée annuelle de travail à temps plein au sein de la Communauté de Communes est de 1 607 heures.
9 agents exercent des activités en télétravail une journée par semaine et 1 agent 2 jours par semaine.
3 agents ont quitté la structure en 2025 : 1 fin de contrat sur emploi permanent, 1 démission et 1 départ en retraite. Les 3 ont été remplacés.
2 agents de l'ancienne piscine municipale de La Ferté Bernard ont été mutés à la Communauté de Communes (1 chef de bassin et 1 chargés d'accueil). Ils sont mis à disposition de Récréa dans le cadre du nouveau centre aquatique intercommunal.
Enfin, 11 stagiaires ont été accueillis en 2025, 4 au sein du France Services, 7 au sein du RPE, notamment dans le cadre de la Journée des tout-petits.

- Stratégie RH et organisation des services

Plusieurs actions et décisions ont été prises en 2025 en matière de ressources humaines :

- Mises à jour du régime indemnitaire (RIFSEEP) pour intégrer les cadres d'emploi d'éducateur territorial des activités sportives et d'agent social territorial,
- Adhésion à santé au travail 72 (médecine professionnelle et préventive),
- Organisation d'une réunion d'information et d'échanges avec l'ensemble des agents.

Santé, sécurité, prévention

Des actions ont été menées en matière de prévention, santé et sécurité au travail :

- Elaboration et approbation du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnel, par un groupe de travail constitué d'agents de chaque service et de l'assistant de prévention.

Formation, montée en compétence et évolution professionnelle

Enfin, un accent a été mis sur la montée en compétence et l'évolution professionnelle des agents, notamment au travers de la formation professionnelle.
Ainsi 16 agents ont participé à des formations en 2025. 57 jours de formation au total ont été suivis sur différentes thématiques.

2. La mutualisation et l'offre de services

La mutualisation de personnels communaux et intercommunaux s'est poursuivie en 2025.

Mises à disposition de personnels

- Mise à disposition d'agents de la Communauté de Communes auprès du Centre culturel de La Laverie (direction, comptabilité).
- Mise à disposition de services communaux pour l'entretien et la gestion des salles de sport de Tuffé-Val-de-la-Chéronne et du Luart.
- Mise à disposition de services communaux pour l'entretien des zones d'activité avec les communes de Cherré-Au, Lamnay et Tuffé Val de la Chéronne.
- Mise à disposition de personnels dans le cadre de la GEMAPI (lutte contre les ragondins) avec les communes d'Avezé, Boëssé le Sec, La Ferté-Bernard, Montmirail, Saint Maixent, Saint Ulphace et Théligny.

Services communs

Service commun « Communication » :
Mutualisé entre la Ville de La Ferté-Bernard et la Communauté de communes, ce service commun est composé de 2 agents. Il assure l'ensemble des missions de communication de l'intercommunalité, notamment la réalisation du magazine communautaire, l'actualisation du site Internet et la valorisation des actions et projets portés par la collectivité.

Service commun « Affaires juridiques » :
Ce service apporte un accompagnement aux collectivités adhérentes en matière de conseil juridique, de rédaction d'actes administratifs, de passation des marchés publics ainsi que sur la recherche et le suivi des subventions.
En 2025, ce service regroupait 31 adhérents, principalement des communes du territoire. Les prestations étaient facturées sur la base d'un coût horaire de 45,80 €.
Au cours de l'année, le service a réalisé 2 639 heures de prestations pour la Communauté de communes, 1 683 heures pour la Ville de La Ferté-Bernard et 16 heures pour d'autres communes du territoire.

Service « Urbanisme » :
Le service assure l'instruction des autorisations du droit des sols (permis de construire, déclarations préalables, certificats d'urbanisme, etc.) pour les 50 communes des Communautés de communes du Perche Emeraude et des Vallées de la Braye et de l'Anille (CCVBA). Depuis 2019, son champ d'intervention a été élargi à la pré-instruction et à la post-instruction des dossiers pour la commune de La Ferté-Bernard.
Fin 2025, le service était composé de 6 agents : un responsable, quatre instructeurs et une assistante.
En 2025, les prestations étaient facturées aux communes sur la base d'une participation de 4,75 € par habitant pour les communes de l'intercommunalité et de 5 € par habitant pour celles de la CCVBA.

- Achats groupés

En 2025, deux marchés ont été mutualisés :

- La réalisation de diagnostics inondation. La Communauté de communes du Gesnois Bilurien s'est associée avec la Communauté de communes du Perche Emeraude qui coordonne le groupement de commande.
- La fourniture d'énergies (gaz et électricité). Les communes de La Chapelle Saint Rémy, La Ferté-Bernard et Le Luart ont adhéré à ce groupement de commandes pour leur usage propre, celui de leur CCAS ainsi que le foyer logement Le Closeau.

- Fourrière animale

La Communauté de Communes est compétente depuis avril 2005 en matière de fourrière animale et notamment pour le transfert des animaux et les frais de séjour à la fourrière. La capture des animaux reste à la charge des communes. En 2025, la Communauté de Communes a pris en charge 31 transferts d'animaux : 9 chiens ont été conduits à la fourrière animale et 25 ont été restitués à leurs propriétaires. Cette prestation est assurée par la société CANIROUTE.

3. Les locaux et moyens techniques

Différentes opérations ont été menées en 2025 :

- Vérifications périodiques des équipements,
- Maintenance courante de l'ascenseur de la salle de sport à Tuffé Val de la Chéronne,
- Maintenance des installations de chauffage/ventilation/production d'eau chaude,
- Ravalement des façades de la maison et pose d'une chaudière murale à condensation à la résidence d'artistes à Prévelles,
- Travaux de remise en conformité de l'installation électrique dans les bureaux de l'Office de Tourisme à La Ferté-Bernard,
- Interventions diverses sur les véhicules de service.

4. Les finances et la fiscalité

- Finances

Le budget 2025 s'élevait à 20,88 M€ en fonctionnement et 12,27 M€ en investissement avec un virement de la section de fonctionnement de plus de 4,92 M€. A la fin de l'exercice, les résultats cumulés respectifs sont de 9 557 445,36 € et – 1 791 053,79 €. Le déficit d'investissement est partiellement couvert par les restes à réaliser en recettes ce qui engendre un résultat négatif de 1 532 923,79 €.
La Communauté de communes a approuvé la clôture du budget annexe Ordures ménagères à compter du 31 décembre 2025. Les comptes de ce budget seront intégrés dans le budget principal à l'avenir.
Par ailleurs, le Conseil a validé la révision libre de l'Attribution de compensation de la commune de Tuffé Val de la Chéronne dans le cadre de travaux de voirie sur la ZA La Fonderie.

- Fiscalité

Le Conseil a décidé de maintenir les 4 taux de fiscalité directe :

- Foncier bâti : 2,61 %
- Foncier non bâti : 4,32 %
- CFE : 20,98 %
- Taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 3,68 %.

Annexe 1 : Elus communautaires

COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
AVEZE	M. Pierre BOULARD	Mme Danièle CHARTRAIN
BEILLE	M. Arnault DE CALONNE	Mme Thérèse MARCHAIS
BOËSSE LE SEC	Mme Liliane DENIS	M. Bruno CEPRÉ
BOUËR	M. Serge AUGER	M. Pascal DAVID
CHAMPROND	M. Dominique COUALLIER	M. Serge GAUTIER
CHERRE-AU	Mme Catherine BOSSY	
	M. Régis BREBION	
	Mme Christine CORMIER	
	M. Jannick NIEL	
	M. Jean-Yves RENARD	
CORMES	M. Didier TORCHÉ	Mme Audrey GRUCHET-GIRARD
COURGENARD	M. Thierry RENVOIZÉ	M. Vincent JUIGNÉ
DEHAULT	M. Guy CHEVAUCHER	M. Philippe BLAVETTE
DUNEAU	M. Joël CIRON	Mme Marianne BLOT
GREEZ SUR ROC	Mme Myriam MORAND	M. Jean-Pierre TESSIER
LA BOSSE	M. Raymond BELLENCONTRE	Mme Sophie DESTOUCHES
LA CHAPELLE DU BOIS	M. Pascal BOURGOIN	M. Olivier FOUQUERAY
LA CHAPELLE ST REMY	M. Dominique EDON	Mme Sigrid GUEHO
LA FERTE-BERNARD	M. Thierry BODIN	
	M. Emmanuel BOIS	
	M. Nicolas CHABLE	
	Mme Catherine CHANTEPIE	
	M. Gérard GUESNÉ	
	Mme Cécile KNITTEL	
	Mme Delphine LETESSIER	
	Mme Bénédicte MARCHAIS	
	M. Eric PAPILLON	
	Mme Françoise PELLODI	

COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
LA FERTE BERNARD	M. Laurent PHILIBERT	
	M. Didier REVEAU	
	Mme Sylvie SEQUEIRA	
	M. Gaëtan THOMAS	
	Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN	
	Mme Christiane VAN RYSSEL	
LAMNAY	Mme Nadège PIOGER	M. Christophe NORMAND
LE LUART	M. Alain CRUCHET	
	Mme Amélie DANGEUL	
MELLERAY	M. Jean-Pierre TORCHÉ	Mme Isabelle RIBOT
MONTMIRAIL	M. Jean DUMUR	M. Joël MONCHÂTRE
PREVAL	M. José PLANS	M. Bernard LEGUAY
PREVELLES	M. Roland MARCOTTE	M. Julien LOCHET
SAINT AUBIN DES COUDRAIS	Mme Michèle LEGESNE	M. Bruno TARDIFF
SAINT DENIS DES COUDRAIS	M. Jean-Yves HERMELINE	M. Jacques BARBIER
SAINT JEAN DES ECHELLES	M. Yves GOULLIER	M. Jean-Claude LABELLE
SAINT MAIXENT	M. Eric BARBIER	M. Pierre CRUCHET
SAINT MARTIN DES MONTS	Mme Patricia EDET	Mme Cécile RICHARD
SAINT ULPHACE	M. Thierry GUÉRIN	M. Jean-Pierre JOUGLET
SCEAUX SUR HUISNE	M. Eric DESCOMBES	M. Kévin GUILLOSSOU
SOUVIGNE SUR MEME	Mme Laëtitia VEEGAERT	M. Jean-Yves JOUBERT
THELIGNY	M. Willy PAUVERT	Mme Virginie GODARD
TUFFE VAL DE LA CHERONNE	M. Régis BOURNEUF	
	Mme Marie-Line LEDRU	
	M. Xavier TERRIER	
VILLAINES LA GONAIS	M. Michel ODEAU	Mme Clara BONTEMPS
VOUVRAY SUR HUISNE	M. Jean-Pierre CIRON	Mme Dominique COMBE

Annexe 2 : Organigramme des services

Au 31/12/2025

